

Le **Club** des **P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises/**I**ndustries de la région Sierroise

1. Pourquoi un club PME/PMI ?

Une première constatation : il faut rompre l'isolement professionnel.

Le club PME / PMI part de cette simple constatation : les entreprises de Sierre cohabitent sur un même territoire mais ne se connaissent pas suffisamment et travaillent peu ensemble.

L'environnement économique a fortement évolué durant ces dernières années. De nouvelles entreprises innovantes se développent parallèlement aux secteurs traditionnels. Cet état de fait est un peu connu, les associations professionnelles ne mettent pas en contact ces entreprises d'un nouveau type.

Pourtant, ces sociétés représentent un formidable potentiel qu'il convient d'utiliser au mieux pour le bien de tous. Les entreprises nouvellement créées dans la région sierroise ont besoin d'échanges pour se développer et se faire connaître en complément des nouveaux moyens informatiques (Site Internet etc...).

Les entreprises dont les activités sont complémentaires ont intérêt à tirer parti de leur proximité géographique. Dans les secteurs où l'ouverture et l'innovation sont importantes, un échange d'idées ou d'expérience devient primordial.

Aujourd'hui, la période est favorable au développement de collaborations, à une réflexion solidaire, plutôt qu'à l'action solitaire.

2. Les atouts du club PME / PMI

L'ambition du club PME / PMI est de créer un lieu de rencontres, d'échanges et de promouvoir le réseautage interactif.

Les dirigeants des sociétés membres pourront ainsi se faire connaître, comparer leurs expériences et travailler dans de meilleures conditions.

Le savoir et l'expérience de chacun profite à tous.

3. Quelques prestations

Les nouvelles entreprises sont présentées.

Une rencontre annuelle est programmée avec les autorités communales.

Des visites d'entreprises, des conférences ou des colloques sont organisées périodiquement.

Le **Club** des **P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises/**I**ndustries de la région Sierroise

4. Une association de droit privé

Le club PME / PMI est une association de droit privé.

Il est géré et animé par un comité issu des entreprises membres et nommé par l'assemblée générale.

Une modique cotisation de CHF 100. — est perçue annuellement.

5. Le comité

Le comité est composé de 7 membres, nommés par l'assemblée générale.

6. Les membres du club

Le club est ouvert à tous les secteurs d'activité du district de Sierre (liste non exhaustive) :

Administration	Artisanat	Assurances	Avocats-notaires
Banques	Bureaux d'études	Commerces de détail	Commerces de gros
Communication	Presse - Éditions	Conseils, Gestions	Constructions, Génie civil
Électronique	Formation - Emplois	Immobilier	Industrie
Informatique	Optique	Papeterie	Restauration
Santé	Services aux entreprises	Tourisme	Télécommunications
Etc...			

Bulletin d'adhésion

A retourner à l'adresse du Club : club.pme-pmi@netplus.ch

Je soussigné, souhaite adhérer au club PME / PMI de la région de Sierre :

Nom et prénom

Fonction

Raison sociale / Entreprise

Adresse

Téléphone Mobile

E-Mail

Par ma signature, je m'engage à payer une cotisation annuelle de CHF 100. —

J'ai également pris connaissance des statuts et de la charte du Club PME-PMI.

Lieu, date, timbre

Signature

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à :

Stéphane Theler – Président – 079 312 89 10